

Communiqué de Presse

LANCEMENT DES VIGNETTES DE STATIONNEMENT ESTIVAL

LE STATIONNEMENT ESTIVAL EVOLUE À LA PLAGE

Dans le but de favoriser la sécurité, de protéger les espaces naturels mais également de gérer les flux, la Ville de Biscarrosse a décidé de rendre payant le parking du Vivier, au même titre que les parkings de bords de lacs, à compter de cet été.

DES VIGNETTES DE STATIONNEMENT POUR LES BISCARROSSAIS

Dès la fin des restrictions sanitaires, les résidents biscarrossais auront la possibilité de retirer leur vignette de stationnement pour continuer de bénéficier gratuitement des parkings du Lac et dès cette année, du parking du Vivier.

Deux vignettes seront octroyées par foyer pour les résidences principales qui disposeraient de deux véhicules. Une seule vignette sera délivrée pour les résidences secondaires.

LES MODALITÉS DE RETRAIT

Se munir obligatoirement :

- D'une pièce d'identité
- Du justificatif de domicile à l'adresse de Biscarrosse de l'année en cours
- De la (ou les) carte(s) grise(s) des véhicules
- De votre propre stylo pour des raisons sanitaires

DEUX POINTS DE RETRAIT

Du lundi au vendredi (9h-12h / 14h-17h), au Pôle économique de la ville (263 avenue du 14 juillet) ou à la Mairie de la plage (21 place Dufau)

Plus d'informations / www.ville-biscarrosse.fr

[#VilledeBiscarrosse](https://twitter.com/VilledeBiscarrosse) [#BiscaGrandsLacs](https://twitter.com/BiscaGrandsLacs)

Contact presse : Emmanuelle Doaré – communication@ville-biscarrosse.fr